



Commune de CHAMPAGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 À 18H00**

Date de convocation : 25 mars 2025

PRÉSENTS : MM Daniel PETEUIL, Christian FLICK, Alain COLIN et MMES Cathy PETEUIL, Maryse SIRDEY.

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Maryse SIRDEY

Début de séance : 18h00

1- Vote du Compte de gestion 2024 - Budget commune

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Vote du Compte administratif 2024 - Budget commune

Monsieur le Maire quitte la séance avant de procéder au vote du compte administratif.
Madame Maryse SIRDEY, 1^{ère} adjointe, préside la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement :</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses		Dépenses	
Prévu :	15 000.00	Prévu :	57 066.00
Réalisé :	11 163.27	Réalisé :	34 834.64
Reste à réaliser :	0.00		
Recettes		Recettes	
Prévu :	15 000.00	Prévu :	57 066.00
Réalisé :	4 691.20	Réalisé :	66 265.61
Reste à réaliser :	0.00		

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 6 472.07
Fonctionnement :	31 430.97
Résultat global :	24 958.90

3- Affectation de résultats 2024 - Budget commune

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	7 557.30
- Un excédent reporté de :	23 873.67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 430.97
- Un déficit d'investissement de :	6 472.07
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	6 472.07

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2024 : EXCÉDENT	31 430.97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	6 472.07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	24 958.90
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DÉFICIT	6 472.07

4- Vote du taux des taxes locales 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder à l'augmentation des taxes locales pour l'année 2025 ;

VOTE les taux des taxes locales pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	25.32 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) :	9.21 %

5- Vote du Budget primitif 2025 - Budget commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Investissement

Dépenses : **37 718.07 €**

Recettes : **37 718.07 €**

Fonctionnement

Dépenses : **75 070.00 €**

Recettes : **75 070.00 €**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 37 718.07 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 37 718.07 € (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 75 070.00 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 75 070.00 € (dont 0.00 de RAR)

6- Parcelle C n° 141 - Prix d'achat

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de Monsieur Didier GRIVET relative à la cession de la parcelle cadastrée C n°141, pour une contenance de cent dix sept ares (117 a). Monsieur le Maire précise que cette acquisition permettrait à la commune de pouvoir envisager la création d'une mairie ainsi que d'une salle communale accessible sous réserve de subventions suffisantes et à défaut servir d'espace de stockage pour le matériel communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir cette parcelle pour la somme de 12 000 euros (douze mille euros).

La Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée C n°141, pour une contenance de cent dix sept ares (117 a) pour la somme de 12 000 euros (douze mille euros).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte authentique, devant notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

7- Emprunt - Acquisition grange parcelle C n°141

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite acheter une grange située sur la parcelle cadastrée C n°141. Pour cette acquisition, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 15 000.00 € (quinze mille euros).

Monsieur le Maire présente les différentes simulations demandées auprès d'établissements bancaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit mutuel,

DÉCIDE d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération et selon les caractéristiques suivantes :

Prêt à moyen terme :

Montant : 15 000.00 euros.

Durée : 5 ans.

Taux fixe : 3.09 % - les intérêts sont calculés sur la base 365/365 jours.

Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 20.01.2026.

Frais de dossiers : 87 € de prélèvement au premier déblocage.

Remboursement trimestriel constant en capital et intérêts : 812.32 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec le Crédit Mutuel.

PRÉCISE que Monsieur le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fin de séance : 20h30

Tableau des signatures	
Daniël PETEUIL <i>Maire</i>	Maryse SIRDEY <i>Adjoint</i>
Christian FLICK	Alain COLIN
Cathy PETEUIL	